



Le Courrier

du Retraité **26/07**

- Imprimé par nos soins -

Dépositaire local :

Gérard ESTIOT
1 rue Robert Estienne
26100
Romans-sur-Isère

Bulletin des sections départementales Drôme et Ardèche
de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique
- N°100 d'octobre 2025 -

Editorial :

Vers quel monde allons-nous ?

En cette rentrée 2025, la mobilisation des Françaises et Français est allée croissant les 8, 10 et 18 septembre. Le jeudi 18 a été le summum de la mobilisation populaire avec plus de 10 000 manifestants dans nos deux départements et plus d'un million nationalement. Le 2 octobre encore, ils exprimaient en nombre leur colère à l'appel unitaire de l'ensemble des organisations syndicales

Au cœur des raisons de la colère des retraité.es, toutes les mesures régressives contenues dans le budget austéritaire de François BAYROU : non-revalorisation de nos pensions de retraite, suppression de l'abattement fiscal de 10% pour l'impôt sur le revenu, remise en cause partielle des prises en charge d'affections de longue durée (ALD), une CSG portée à 9,2% comme celle des actifs, instauration d'une TVA dite « sociale » mais qui toucherait essentiellement les classes pauvres et moyennes.

Pourtant, malgré l'instabilité actuelle, les orientations du nouveau gouvernement Lecornu ne laissent guère augurer de changements pour 2026 et les « mesures Bayrou » pour les retraité.es ont toutes été maintenues dans le prochain budget. Nous devons donc impérativement rester mobilisés et continuer !

Pour cela, **le Groupe des 9 organisations de retraité.es a maintenu la perspective d'une journée d'action spécifique aux problèmes et difficultés des retraité.es** en cette fin d'année. **Le jeudi 6 novembre**, nous serons au rendez-vous localement comme par le passé.

Nos luttes continueront aussi pour nous opposer aux tentatives répétées de **destruction de notre système public de santé**, ce qui dégraderait profondément la situation des retraité.es.

Car c'est bien « notre Sécurité sociale » dont nous fêtons actuellement les 80 ans d'existence qu'il nous faut préserver. Nous voudrions même l'étendre à des nécessités nouvelles liées aux circonstances de vie telles que la perte d'autonomie, les ALD ou les difficultés grandissantes, actuellement, d'accès aux soins pour toutes et tous dues notamment à l'extension des déserts médicaux.

Dans cette optique, la FGR-FP organise des réunions départementales d'information sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC) qui, en plus de toucher encore fortement notre pouvoir d'achat lors de son application courant 2026, est une menace implicite de « privatisation, en grande partie, de la Sécu ».

En Drôme-Ardèche, deux rendez-vous (Nord et Sud) vous sont proposés courant novembre (v. ci-dessous et page 7). Soyons nombreuses et nombreux à y participer.

Plus que jamais, opposons-nous activement à toutes les mesures régressives menées contre les retraité.es, aussi bien dans les 3 Fonctions Publiques que pour les autres catégories. En cela, la cohésion du Groupe des 9, depuis plus de dix ans, reste primordiale...

NOS MOBILISATIONS FERONT NOTRE AVENIR !

Gérard ESTIOT et Mohammed CHEIKH-ROUHOU,
secrétaires départementaux des FGR de la Drôme et de l'Ardèche.

Les Rendez-vous de NOVEMBRE :

- **JEUDI 6 NOVEMBRE, Journée d'action spécifique retraité.es** à l'appel du Groupe des 9, modalités départementales à définir (infos p.8).
- **VENDREDI 21 NOVEMBRE de 9 à 12h à VALENCE,**
et VENDREDI 28 NOVEMBRE de 14 à 17h à ROCHEMAURE,
Demi-journées Drôm'Ardèche d'information « PSC »
ouvertes à tous et animées par une membre de la CEN : détails p.6&7.

- Vie interne de la FGR-FP en Drôme-Ardèche -

N.B. : Ce bulletin est le premier de notre collaboration 26-07 dont le contenu est entièrement commun : édito à « 4 mains » des 2 SD, un seul contact concernant cette publication pour les 2 départements (v. en bas de page).

Activité de la FGR-FP depuis notre dernier bulletin de février ...

En dehors de l'activité habituelle de notre section, à savoir organiser et tenir une réunion de la CE une fois par mois, préparer, imprimer et envoyer les bulletins départementaux (2 ou 3 par an dont celui-ci), courriels aux adhérents disposant d'une adresse mail, entretiens téléphoniques nombreux en interne et en externe, participation régulière aux manifestations des actifs notamment pour la défense des services publics ...

Plusieurs événements ont marqué cette année 2025 pour notre FGR-FP bi-départementale :

MANIFESTATION À LYON DEVANT L'ARS LE 20 MARS POUR DÉFENDRE LA SÉCU :

- Préparation et organisation, matérielle et financière, du déplacement avec la CGT et la FSU ;
- Objectif rempli de 200 retraités drômois à Lyon ce jour-là ;
- Participation d'une vingtaine d'adhérent.es FGR/FSU à la manif, répartis dans les 3 cars de la Drôme ;
- La délégation reçue à l'ARS en est ressortie « dubitative » avec promesse d'une suite... que l'on attend toujours !



RÉUNION RÉGIONALE RHÔNE-ALPES À VALENCE LE 11 AVRIL 2025 :

Les huit départements étaient représentés et nous étions 24 dont 7 Drômois et 2 Ardéchois

Le début de l'AG a été consacré à la **vie des sections départementales** et au **bilan de nos actions spécifiques** (20 mars à Lyon...) ou avec les actifs...

A 10h30, un collègue de l'USR-CGT (Daniel Blache, spécialiste en santé et membre de la délégation du 20/03) est venu nous présenter son travail (la FGR 26 y a participé) sur les centres de santé publics, moyen de lutter notamment contre les déserts médicaux. La matinée s'est terminée sur l'évocation des « 80 ans de la Sécu ».

L'après-midi, après un **point sur les CDCA** avec le projet de révision partielle du Schéma Régional de Santé, une grande partie a été consacré à la **campagne nationale PSC** (diaporama commenté + temps de débat et de questions pratiques) et les modalités de sa transcription dans les départements (lieux, dates, matériel...). L'établissement du calendrier des prochaines rencontres a clos les débats vers 16h.

A noter que cette réunion a fait **la une du Courrier des retraités national n°261**.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE BI-DÉPARTEMENTALE DU 27 MAI 2025 À VALENCE :

Nous étions 28 présents dont 5 Ardéchois.

Après les traditionnels comptes-rendus d'activité et financier par les secrétaires et trésoriers départementaux et un rapide tour d'actualité ne prêtant pas à l'optimisme, nous avons fait le bilan de nos **actions de début d'année** (20 mars à Lyon) ainsi que de la **Régionale du 11 avril à Valence** (cf. ci-dessus).

Les débats ont ensuite essentiellement porté sur les **menaces nombreuses qui planent sur les retraités**, cible favorite des médias et du gouvernement et la future « PSC ».

N.B. : Pour cette dernière, sujet de la campagne nationale de la FGR (v. p.6&7), le choix (au moins dans un premier temps) du **contrat collectif** a semblé emporter l'adhésion du plus grand nombre des participants.

Ont également été abordés les « **80 ans de la Sécu** », elle aussi **menacée** dans ses principes et même jusqu'à son existence (« le trou, le trou ... ») alors que, dans le domaine de la santé, les **recettes** ne sont jamais abordées dans les débats mais seulement le coût.

S'en est suivi un repas très convivial au restaurant des Mourettes à Portes-lès-Valence. Prolongé, pour certains, par la visite de l'exposition sur la reconstruction de la Drôme après 1945 aux Archives départementales de Valence.



P.S. : La FGR-FP 26, c'est encore **340 adhérent.es, 210 en Ardèche**, mais que ce soit dans nos instances (CE, AG) ou dans des activités tout autres (rencontres, débats, réunions d'information et même actions, manifs... diverses), on y croise toujours les mêmes et pas les « plus jeunes »... **de nouvelles têtes seraient donc les bienvenues !**

- AGENDA des FGR-FP 26 et 07 du dernier trimestre 2025 -

- **JEUDI 6 NOVEMBRE** : Journée nationale d'action des retraité·es à l'appel du G9.
L'organisation et les modalités sont en cours, plus d'infos en page 8 de ce bulletin.
- **VENDREDI 7 NOVEMBRE** : Réunion Régionale Rhône-Alpes des FGR-FP,
Cette réunion se tiendra à la **Maison des Syndicats de Valence à partir de 9h.**
 - Chacun des 8 départements y envoie une délégation de 2 à 5 ou 6 membres ;
 - Déroulement et ordre du jour seront précisés ultérieurement aux délégué·es désigné·es...
- **VENDREDI 21 NOVEMBRE** : 1^{ère} demi-journée d'information PSC en Drôme-Ardèche,
Rendez-vous Maison des Syndicats à VALENCE à 9h30.
- **VENDREDI 28 NOVEMBRE** : 2^{ème} demi-journée d'information PSC en Drôme-Ardèche,
Rendez-vous salle des Amandiers à ROCHEMAURE à 14h00.
tous les détails (*raison, contenus, déroulement...*) sont en pages 6 et 7 de ce bulletin.
- **VENDREDI 12 DÉCEMBRE** : Réunion départementale de fin d'année des FGR-FP 26 et 07.
Elle se tiendra à la **Maison des Syndicats de Valence à partir de 9h**, un repas suivra.
 - La salle et le lieu du repas restent à préciser ; organisation et contenu également ;
 - Convocation, ordre du jour, détails de déroulement feront l'objet d'un prochain envoi électronique.

Si vous ne recevez pas nos infos par courriel, contactez-nous par l'intermédiaire du trésorier :

FGR-FP 26/07
Jean-Paul TAREL
15 rue du Panorama
26740 - St-Marcel-lès-Sauzet

Courriel : jptarel2@orange.fr

Tél. : 06 - 07 - 44 - 77 - 28

LE PROCHAIN CONGRÈS DE PORT-LEUCATE, EN MAI 2026, SE PRÉPARE ACTIVEMENT :

Un congrès est le moment le plus important dans la vie démocratique de toute association, organisation...

Au-delà de l'obligation statutaire, c'est un temps fondamental pour à la fois faire le bilan d'activité, élaborer collectivement la feuille de route mais aussi renouveler les instances.

Il est indéniable que celui de la FGR-FP se prépare dans un contexte politique dont personne ne peut dire ce qu'il sera en mai 2026 !

Pour autant, les annonces d'austérité visent peut-être davantage à imposer un autre modèle social qu'à réduire véritablement une dette.

C'est donc dans cette perspective que les groupes de travail « Fonction publique » et « Protection Sociale » ont débuté leurs travaux dans une vision plus globale et prospective.

Depuis Mars, les groupes de travail et la CEN (*en mai et septembre*) se sont réunis pour étudier les évolutions de la motion de congrès et réfléchir aux évolutions statutaires et réglementaires.

Actuellement, une « mouture » de la motion a été adressée aux sections départementales pour un travail par thèmes : Fonction Publique, Protection sociale, Fiscalité, Place des retraité·es et Avenir de la FGR-FP.

En novembre, cette motion sera aussi à l'ordre du jour des réunions régionales d'automne.

19 décembre 2025 : Date limite de dépôts des propositions de modifications statutaires, soit quatre mois avant le début du congrès (*article 24 des statuts*). Les modifications proposées sont soumises à l'appréciation des sections syndicales, des groupements et syndicats, deux mois avant la tenue du congrès.

31 décembre 2025 : Date limite d'envoi des documents de trésorerie départementaux au siège pour préparation du bilan financier national à soumettre au congrès.

A la CEN de janvier 2026 : Adoption des modifications statutaires et étude du « chapeau d'introduction » de la motion d'orientation de congrès et du renouvellement à prévoir de la CEN.

En février, mars, avril 2026 : **Assemblées générales départementales** pour le renouvellement des CED et désignation des délégué·es au congrès. Mandatements de ces derniers au congrès sur les propositions des groupes de travail, le chapeau de la motion d'orientation et les modifications statutaires.

Beaucoup de travail en perspective pour nos prochaines CED, AGR et AGD dans les semaines et mois à venir... sans compter que ce prochain congrès sera l'occasion de « fêter » les 90 ans de la FGR-FP (créée en 1936) !

68^e Congrès



19 au 21 mai 2026
PORT-LEUCATE - AUDE



- 1945-2025 : La « Sécu » fête ses 80 ANS, un principe menacé ! -

« *Chacun cotise selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins* ». Créée il y a 80 ans, au lendemain de la Seconde guerre mondiale, la Sécurité sociale « *est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes* ».

Maladie, accidents du travail, chômage, maternité, vieillesse : face aux risques de la vie, l'individualisme est une impasse, la solidarité une force :

- Depuis 80 ans, la sécurité sociale protège chacun et chacune, universellement, contre les risques sociaux.
- Depuis 80 ans, nous mutualisons les ressources et socialisons les risques.
- Depuis 80 ans, chacun et chacune contribue selon ses capacités et reçoit selon ses besoins.

Malgré des attaques régulières, contre la gestion par les salarié-es, contre l'assurance-chômage, pour allonger la durée de travail et marchandiser la santé, la Sécurité sociale est plus qu'un système de protection sociale, c'est aujourd'hui encore un modèle de société, solidaire et efficace, un pilier de notre contrat social, à côté des services publics comme l'éducation ou l'hôpital, et la fonction publique.

Fondée sur le principe de la cotisation, part socialisée du salaire, elle institue la place particulière qu'occupe le travail dans le maintien du lien social.

Ce modèle social inédit repose sur deux types de solidarités : celle entre malades et bien portants avec un accès aux soins garanti à tout le monde et celle entre personnes aux niveaux de vie différents, la contribution au financement se faisant en fonction des revenus.

Mais depuis une trentaine d'années, ce modèle est fragilisé. **Les cotisations sociales sont perçues comme des « charges » freinant l'emploi** alors que c'est cette part « dite socialisée » du salaire qui finance plus de la moitié des sommes consacrées à la protection sociale universelle.

Et, aujourd'hui, le débat public - instauré par le gouvernement et organisé dans les médias - vise à développer l'idée selon laquelle les dépenses prises en charge de façon solidaire par la Sécurité sociale seraient financièrement insupportables et la cause de la dette voire même de la « faillite » de la France.

La baisse des dépenses publiques y est défendue comme un principe indiscutable et le manque de recettes justifié par la soi-disant nécessaire baisse des « charges » et des impôts. Il s'agit, en fait, de légitimer par avance les pires budgets austéritaires annoncés pour 2026 : nous n'aurions plus les moyens d'assurer une vie digne à chacune et à chacun dans la 6^{ème} puissance économique mondiale !

Depuis des années, les gouvernements martèlent que **leur autoproclamée volonté de « retour à l'équilibre » ne peut passer que par des milliards d'économies sur le dos de la Sécu**, économies qui dégradent nos retraites et l'accès à une santé de qualité pour toutes et tous.

En réalité, c'est d'un manque de ressources dont souffre notre Sécurité sociale !

Les allègements et suppressions de cotisations sociales qui sont de moins en moins compensés assèchent son financement.

Le sous-financement systémique de la Sécu et du service public de santé renforce les inégalités et les injustices sociales.

De plus, les réformes de la protection sociale complémentaire-santé (ANI pour le privé et PSC dans le public) organisent l'essor des assurances. La marchandisation et la financiarisation de notre système de soins mettent en danger la santé de tous pour le profit de quelques-uns.

Le principe solidaire de la cotisation sociale est ainsi renié !

Confrontés à nos mobilisations, les gouvernements successifs ont dû lâcher du lest l'an dernier, en reculant notamment sur leur projet de gel d'augmentation des pensions.



ALORS NE LÂCHONS RIEN !

Avec les organisations associatives, syndicales et politiques signataires, la FGR-FP partage et soutient l'appel de la Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics.

Pour un budget de la Sécurité Sociale répondant aux besoins de la population, nous demandons immédiatement :

- l'annulation des suppressions et allègements des cotisations sociales ;
- l'élargissement des remboursements, par la Sécurité sociale, des soins prescrits ;
- l'accroissement du financement de la Sécurité sociale par les cotisations, notamment par une cotisation des revenus financiers des entreprises.

Nous appelons aussi à multiplier les initiatives d'ici au vote des budgets 2026 et à **signer la pétition** (v. ci-contre) « **La Sécurité Sociale, c'est vital !** ».

Jean-Paul TAREL .

- La « Sécu » : préserver ce bien commun si précieux depuis 80 ANS ! -

Pétition :

« La Sécu c'est vital ! »



Il faut en finir avec les difficultés d'accès aux soins,

les déserts médicaux, les hôpitaux publics en péril, les dépassements d'honoraires, le déremboursement des médicaments, la remise en cause des indemnités journalières, le transfert vers les complémentaires ! Il faut en finir avec le manque de moyens et de personnels dans les EHPADs et les services d'aide à domicile, la retraite à 64 ans, les pensions de plus en plus basses ...

Le développement du privé lucratif dans le champ de la santé et de l'autonomie détruit la Sécurité sociale. La seule issue, c'est le service public !

La Sécurité sociale, comme les services publics, est à la fois nécessaire au bien vivre ensemble et à la bonne économie de notre pays. Le 80^{ème} anniversaire de la Sécurité Sociale ne doit pas être l'année de son enterrement, comme le voudraient le gouvernement et le patronat mais au contraire celle d'un nouvel élan.

L'ambition du Conseil National de la Résistance : « un plan complet de Sécurité Sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État », ne doit pas être dénaturée : solidarité, universalité, démocratie.

Un nouvel élan pour la Sécurité Sociale, c'est un haut niveau de protection garantissant l'accès aux soins de toutes et tous, prenant en charge les besoins en autonomie et assurant une retraite dans de bonnes conditions, en lien avec le développement des services publics.

Le but du gouvernement, poussé par le patronat, c'est non seulement d'étrangler financièrement la Sécurité sociale au prétexte d'une dette artificiellement construite mais aussi d'en tuer les principes de solidarité.

Ni capitalisation, ni assurance dépendance obligatoire, ni TVA sociale, ni augmentation de la CSG, etc. Nous privilégions le financement de la Sécurité Sociale par la cotisation, c'est-à-dire l'affectation d'une partie des richesses produites par le travail à la protection sociale solidaire.

Les moyens financiers existent pour répondre aux besoins.

Nous demandons l'accroissement des recettes de la Sécurité sociale par les cotisations, notamment en faisant contribuer les revenus financiers des entreprises.

Vous trouverez sur le site de la Convergence le texte de l'appel « La Sécu c'est vital ! » et celui de la pétition qui y est associée : <https://www.convergence-sp.fr/> .

Vous pourrez la signer directement en ligne ou en télécharger une version papier.

La FGR (et tous les signataires de l'appel) vous invite à multiplier, organiser et participer à des initiatives pour la défense de la « Sécu » comme celles évoquées ci-dessous.



Deux exemples d'initiatives en Drôme et Ardèche :

Pour reconstruire la Sécurité Sociale qu'ils détruisent méticuleusement ...



CONFÉRENCE-DÉBAT le 9 octobre à Aubenas.



RÉCIT DOCUMENTAIRE théâtralisé :

« **Quand Elisabeth Croizat Ambroise ...** »

à ROMANS à 20h, le vendredi 24 octobre, en présence du petit-fils d'Ambroise CROIZAT, Pierre CAILLAUD-CROIZAT.

- La Protection Sociale Complémentaire ou PSC : quésaco ? (rappels) -

En janvier 2024, nous consacrons déjà un dossier de 4 pages à ses conséquences dans la Fonction Publique. Beaucoup d'entre vous, croisés récemment, semblent pourtant en ignorer la nature voire même l'existence. Des ministères y sont déjà entrés ; pour les retraités de l'Education, ce sera le 1^{er} avril 2026, date de la mise en place définitive de cette PSC pour tous les retraités de la FP. La FGR lance une campagne d'information dans les départements à laquelle nous vous invitons à participer nombreux pour pouvoir nous « positionner » collectivement !

Architecture de l'assurance maladie en France :

- **Assurance Maladie Obligatoire (AMO) :** la Sécurité sociale qui couvre tous les assurés sociaux et mutualise ainsi les risques sur l'ensemble de la population.
- **Assurance Maladie Complémentaire (AMC) :** une multitude d'opérateurs (mutuelles, instituts de prévoyance, assurances privées) qui segmentent les risques.

Les opérateurs complémentaires ne couvrent que les personnes qui adhèrent au contrat qu'ils proposent.

Ce système de protection sociale en santé à deux étages (compromis de 1945 entre la Sécu et les mutuelles), pour les mêmes soins, génère **des coûts supplémentaires inutiles et une inégalité de couverture avec le volet AMC.**

L'existence de l'étage « complémentaire » permet au pouvoir de décider de certains **désengagements de la Sécurité sociale** transférés vers les complémentaires et de créer ainsi un marché de l'assurance-santé pratiquant ses propres tarifs.

Mise en œuvre de la PSC obligatoire dans le privé :

Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013
Contrat collectif obligatoire pour tous les salariés avec un financement de l'employeur à hauteur de 50 % au moins... les retraités ne bénéficient plus, eux, de la participation financière de leur ex-employeur.

Transposé dans la loi, cet ANI a généralisé, au 1^{er} janvier 2016, des contrats collectifs obligatoires en santé pour les salariés du privé avec un socle de garanties minimales, l'**insuffisance du panier de soins** pouvant conduire les salariés à prendre une surcomplémentaire entièrement à leur charge.

Réforme de la PSC dans la Fonction Publique

Elle impose des **contrats collectifs obligatoires aux actifs**, comme dans le privé, uniquement pour le risque santé. Elle impose un **découplage des risques santé et prévoyance** et des **ruptures de solidarité** entre actifs/ayants droit/retraités.

Le CONTRAT de GROUPE :

- adhésion obligatoire pour les actifs (dispenses possibles) ;
- adhésion facultative pour les ayants droit, les retraités.

La participation employeur ne concerne que les actifs :

- 50 % de la cotisation d'équilibre pour le panier de soins socle ;
- 50 % du coût des options dans la limite de 5 €/mois (adhésion facultative).

Les montants des cotisations du panier de soins socle et de l'option choisie se cumulent.

Dans la Fonction Publique d'Etat, le panier de soins socle - comparable aux offres MGEN « référence » pour le contrat 3M (Éducation nationale + Enseignement supérieur + Sports) et VITA2 MGEFI pour Economie et Finances - et les options proposées sont identiques pour tous sans distinction d'âge, d'état de santé, de date d'adhésion.

Mais pour les ayants droit et les retraités, la totalité du montant de la cotisation est à leur charge.

Un fonds d'aide est prévu qui prendra en charge une part des cotisations des retraités en fonction de leurs ressources mais qui n'atténuera que très partiellement l'impact de la non-participation employeur.

PSC volet Santé : points clés

Cette réforme de la PSC dans la Fonction Publique va entraîner de nombreuses régressions :

- * **rupture entre risques santé et prévoyance** ainsi qu'une disjonction dans les garanties, avec panier socle et options ;
- * **prise en charge inégale** entre actifs, ayants droit et retraités ;
- * **rupture de solidarité intergénérationnelle** entre actifs/actives et retraités : coûts très élevés pour ces derniers ;
- * aggravation de l'**inégalité d'accès aux droits** selon la situation ou la capacité ;
- * renforcement d'une **logique de marché** structurellement coûteuse avec des choix gouvernementaux à effet inflationniste (*hausse de l'ordre de 10 % par an sur 2024-2027*).

La « cotisation d'équilibre » est le mode de financement du contrat PSC santé.

Avec la Sécurité Sociale, l'équilibre recettes/dépenses est global avec, pour objectif, la satisfaction des besoins de chacun selon le principe fondateur de financement solidaire « **de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins** ».

Il n'y a donc pas de corrélation entre la capacité contributive des individus et la couverture de leurs besoins. La cotisation (*salaire socialisée*) est proportionnelle aux revenus et ouvre les **mêmes droits pour tous**.

La cotisation d'équilibre rompt avec ce principe de solidarité universelle. Elle évolue avec les risques supposés à un instant T, elle est calculée pour couvrir des garanties établies selon le profil défini. Cet équilibre « cotisations = prestations » subordonne le droit à la santé au devoir de maîtrise comptable : **on paye, individuellement, pour ce que l'on coûte, pour ce que l'on est !**

La « cotisation d'équilibre » est la base commune de calcul des cotisations des actifs, ayants droit, retraités... mais selon des modes différenciés !

Pour les retraités, pas de participation employeur : c'est la double peine ! A la rupture de la solidarité intergénérationnelle (*absence de financement de l'ancien employeur*) s'ajoute une tarification à l'âge élevée.

Les retraités seront « libres » de souscrire à la complémentaire individuelle de leur choix, d'adhérer au contrat collectif santé de leur ancien ministère ou de renoncer à toute complémentaire.

Mais ils paieront le prix fort dans tous les cas !

- La PSC, une destruction programmée de la Sécurité sociale -

Évolution de la cotisation « retraités » dans le contrat collectif :

- | | |
|---|--|
| ▶ 100 % de la cotisation d'équilibre la 1 ^{ère} année, | ▶ 175 % à partir de la 6 ^{ème} année, |
| ▶ 125 % la 2 ^{ème} année, | (contre 50 % pour les actifs !) |
| ▶ 150 % les 3, 4 et 5 ^{ème} années, | ▶ à 75 ans, il n'y a plus d'évolution à l'âge. |

(Dans le contrat 3M, l'étalement de 100 % à 175 % se fera sur 7 ans avec une 6^{ème} année à 165 %)

Les retraités auront **un an pour faire leur choix** (porté à deux ans pour le contrat 3M)

mais ATTENTION : quitter le contrat de groupe sera un choix irréversible !

Ce délai sera calculé à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat collectif pour les personnes déjà retraitées ou à partir de leur date de départ en retraite pour les futurs retraités.

Passé ce délai, le retraité ne pourra souscrire au contrat collectif de son ancien employeur qu'aux conditions de l'assureur (via un questionnaire-santé à Economie et Finances). **Il pourra sortir du contrat collectif s'il a fait, en temps et en heure, le choix d'y entrer.** Les néo-retraités bénéficieront de l'étalement, sur 6 ou 7 ans, en fonction de leur date de départ en retraite.

(125 % par exemple, si en retraite depuis deux ans)

Dans tous les cas, le choix est perdant-perdant :

* **Le contrat collectif est en effet calibré pour dissuader les retraités d'y souscrire**, compte tenu de la tarification à l'âge, et pour conduire ceux qui y souscrivent à en sortir à un moment ou à un autre, comme c'est le cas dans le privé avec l'ANI.

Car les retraités représentent les risques les plus lourds et donc les plus coûteux !

* **Dans le cas d'un contrat individuel**, la cotisation des retraités sera obligatoirement très élevée puisque la mutualisation des risques ne se fera plus qu'entre eux (les actifs étant couverts par les contrats collectifs) et que les risques à couvrir seront les plus lourds.

Par ailleurs, les conditions de **rattachement du conjoint** retraité restent à préciser.

Un premier bilan des conditions d'adhésion des retraités concernés, depuis le 1^{er} janvier 2025, s'avère méprisant pour les intéressés, tant du point de vue de l'information (qu'il faut aller chercher), que de la procédure (véritable parcours du combattant).

Une destruction de la Sécurité Sociale !

La mise en place d'une PSC obligatoire dans le privé puis dans la FP, avec participation financière de l'employeur (*largement subventionnée dans le privé*) a **plusieurs objectifs inavoués** :

- * préparer de **nouveaux désengagements de la Sécurité sociale** (AMO) vers les complémentaires (AMC) en renforçant le rôle du 2nd étage de l'assurance-maladie (et une **hausse des restes à charge**).
- * parachever la **remise en cause de la solidarité intergénérationnelle** au détriment des retraités, avec la tarification à l'âge (*déjà mise en œuvre y compris dans les « mutuelles »*) et excluant tout financement de l'employeur.
- * substituer une **logique marchande** à la solidarité nationale que représente la Sécu.

Dans un univers très concurrentiel, découlant des directives européennes, elle permet à des assureurs privés de gagner des appels d'offres (C'est le cas de **la startup Alan** qui a remporté l'appel d'offres au ministère de la Transition écologique, au détriment de la MGEN (qui y était la complémentaire référencée). Alan a aussi remporté les marchés de l'Assemblée nationale et des services du Premier Ministre, ainsi que les contrats Economie et Finances et Aviation civile).

Le « 100 % Sécu » : la réponse nécessaire et solidaire !

La FGR-FP revendique une « Sécu à 100 % des soins prescrits ». Puisque la Sécurité sociale mutualise la couverture du risque santé sur l'ensemble de la population, sur la base d'un financement proportionnel aux revenus (*par le principe de la cotisation sociale*), c'est à elle de rembourser à 100 % tous les soins prescrits, **y compris la prise en compte de la perte d'autonomie**. Pour une gestion démocratique de celle-ci, la FGR réclame aussi le **retour à l'élection directe des représentants des assurés** aux conseils d'administration.

C'est pour cela, pour la « reconquête » de la Sécurité sociale, qu'avec d'autres organisations qui partagent cette revendication, elle a initié une campagne d'information déclinée dans tous les départements.

En Drôme-Ardèche, 2 dates au choix vous sont proposées où vous pourrez venir, selon vos disponibilités ou votre domicile, vous informer et poser toutes vos questions. **A partir d'un diaporama** mis en forme nationalement par la FGR et la SFR-FSU, une **présentation détaillée du dispositif de la PSC** vous sera faite par une membre de la CE nationale (*en principe Marylène Cahouet*) qui en suivant répondra à vos interrogations.

Ces réunions d'information sont **ouvertes à toutes les personnes concernées et/ou intéressées** (*même non syndiquées ou non adhérentes*) et vous pouvez faire circuler l'info autour de vous (*affiche en encart*).

Pour des questions pratiques (*installation de salle, accueil café + thé ...*), **merci de nous signaler votre présence quelques jours avant** (à cet effet, un courriel vous sera adressé prochainement). Si vous n'avez pas d'adresse mail, contactez Jean-Paul TAREL.

(coordonnées p.3)

Venez toutes et tous vous informer sur la « PSC » :

- **VENDREDI 21 NOVEMBRE de 9 à 12h à VALENCE,**
Petite Salle du rez-de-chaussée de la Maison des Syndicats.
- **VENDREDI 28 NOVEMBRE de 14 à 17h à ROCHEMAURE,**
Salle des Amandiers, derrière la Mairie.



- Budget « LECORNU » : les retraités.es, première cible du gouvernement ! -

Le Premier Ministre avait déclaré vouloir changer de méthode et laisser place au dialogue et à la concertation. Si son discours de politique générale a été plus court que les précédents, le contenu en est toujours aussi violent.

Pour son projet de budget 2026, les recettes sont les mêmes : réduire les dépenses de l'État, faire peser les efforts sur les salariés, et plus particulièrement sur les retraités, et poursuivre les cadeaux au patronat et aux plus riches. S'ils verront leurs contributions exceptionnelles prolongées, ce sera à un taux moindre qui ne rapportera que 1,5 milliard d'euros au lieu des 15 à 20 milliards possibles par la **taxe ZUCMAN**.

Pas de retrait de la réforme des retraites de 2023, mais seulement une suspension jusqu'en janvier 2028 dont il faudra compenser le « manque à gagner » par des économies supplémentaires pour que la dette ne dépasse pas 4,7% du PIB en 2027.

Une fois de plus, les retraités sont largement mis à contribution pour atteindre l'objectif de 30 milliards d'euros d'économies sur le budget 2026 et, si les propositions restent en l'état, ils verront encore leur niveau de vie se réduire, leur accès aux services publics entravé.

Le Gouvernement reprend quasi-intégralement les propositions contenues dans le budget Bayrou :

- gel de l'ensemble des retraites de base en 2026 et, en 2027 et les années suivantes, les pensions continueront d'être sous-indexées de 0,4 point par rapport à l'inflation.
- réforme de l'abattement fiscal de 10 % sur les retraites remplacé par un forfait de 2 000 € (*par personne du foyer fiscal*) → hausse de l'impôt sur le revenu pour celles et ceux qui touchent plus de 20 000 €/an (1 666 € mensuels). Selon le Gouvernement, un retraité « aisé » touche moins de 1 700 € de pension.
- gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG, rendant imposables des gens dont la pension aura augmenté en 2025...
- mutuelles et assurances seront taxées à hauteur d'1 milliard supplémentaire, d'où une hausse prévisible des tarifs des complémentaires.
- gel des prestations sociales pour toute la population dont les retraités. Cela concernera les allocations familiales, l'APL, l'AAH, l'ASPA, le RSA, la prestation d'accueil du jeune enfant...
- révision du statut des ALD : suppression des campagnes de prévention et limitation au remboursement de la pathologie concernée. Les patients en régression ou rémission de leur pathologie seront sortis du système.
- doublement des franchises sur les médicaments et les consultations médicales (*passage du plafond de 50 € à 100 € par an*)...



Face aux mesures régressives contenues dans ce projet de budget 2026 du premier ministre Lecornu, les organisations membres du groupe des 9 appellent l'ensemble des retraités à se mobiliser massivement, le JEUDI 6 NOVEMBRE prochain, pour les dénoncer.

- **Nationalement, les « 9 » ont prévu de se revoir le mardi matin 21 octobre** à la CGT pour préparer la mobilisation et suggérer des actions diverses et médiatiques à mener.
- **En Drôm'Ardèche**, nous allons aussi rencontrer, en suivant, les organisations de retraités présentes départementalement pour décider des modalités locales d'organisation de cette journée : Rassemblement(s) ? Manif ? Lieux et heures... **Nous vous tiendrons au courant dès que les rendez-vous seront fixés, par courriel et sur les sites des FSU26 et 07.**
- **Parallèlement le groupe des 9 a produit un argumentaire** contre les annonces qui ne touchent que les personnes en retraite et celles qui concernent surtout les retraités. **Nous vous le diffuserons par les mêmes canaux.**

N.B. : Là encore, **si vous n'avez pas de mail et/ou internet**, nous pouvons, sur demande, vous adresser documents et infos par courrier traditionnel. Par contre, si vous en disposez et n'êtes pas habituellement destinataires de nos courriel depuis fgrfp26@fgrfp.org, consultez les spams ou (re)donnez-nous votre adresse mail.

En dernier recours, contactez directement Jean-Paul TAREL, coordonnées en page 3.

SOYONS NOMBREUX le JEUDI 6 NOVEMBRE dans les rues pour nos pensions, la Sécurité sociale et les Services Publics !

Retenez aussi les dates des 21 et 28/11 pour vous informer sur la PSC.